

CHARTRE DE L' USAGER DE L' ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE DE LA VILLE DE LIMAY

VOCATION CULTURELLE

La Médiathèque de Limay a mis en place une charte utilisateur régissant l'usage de l'internet, des réseaux et des services multimédia dans l'**Espace Public Numérique (EPN)**.

La charte est intégrée au Règlement Intérieur de la Médiathèque mis à disposition des usagers et affiché dans le Hall d' accueil.

L' Espace public numérique ouvert à la médiathèque de Limay depuis 2009 est conçu pour :

-Réduire les inégalités existantes dans la société, dans le domaine de l' accès à la culture et aux **Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)**

Il est un outil d'éducation, favorisant une approche critique et un usage citoyen de l' outil internet.

-Informer et sensibiliser les citoyens aux pratiques de l' internet et du numérique.

-Favoriser une approche pédagogique et culturelle des outils du numériques , l' initiation à un média fondamental au sein de la société.

Pour information, cette Charte est affichée lors de la première connexion afin d'informer les usagers des conditions générales d'utilisation des services proposés par la médiathèque. Administrés au sein de la Direction des Affaires Culturelles, cet espace **est ouvert à tous et gratuit** pour les habitants de la commune.

ACCÈS

Les services de l'EPN sont exclusivement réservés aux titulaires de la carte de lecteur, justifiant d'une cotisation à jour, à l'exception de la consultation de document sur place.

L'accès aux services de l' EPN par l'Usager est conditionné par l'attribution d'identifiants et de codes d'accès. Ces données sont **personnelles et confidentielles**.

L'Usager est seul responsable de la conservation confidentielle de son identifiant et de son mot de passe et de toute utilisation qui pourrait en être faite.

SERVICES

La médiathèque met à votre disposition une programmation autour des pratiques numériques consultables par notre site <http://mediatheque.ville-limay.fr>

L'EPN définit les dates et horaires durant lesquels il accueillera du public ainsi que les créneaux qu'il affecte aux diverses activités qu'il propose. Les aléas tant humains que techniques peuvent l'amener à suspendre, reporter ou interrompre un service ou une activité initialement programmée, sans que cela puisse engager sa responsabilité.

Les animateurs assurent :

- Des sessions d' initiation pour adultes et enfants
- Des ateliers spécifiques autour de logiciels
- Des animations thématiques
- De l' aide et de l' accompagnement à l' appropriation des NTIC.

L' équipe de la Médiathèque se tient disponible pour répondre à vos questions concernant les contenus, les techniques ou l' utilisation de multimédia. Les animateurs peuvent vous orienter, si nécessaire , vers des sessions d' initiation ou des ateliers spécifiques.

RESPONSABILITÉ

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation.

Internet-les réseaux et les services de communication en ligne ne sont pas des zones échappant au droit. Sont notamment interdits :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui et l'utilisation des données personnelles d'une personne sans son autorisation ;
- la diffamation et l'injure
- les atteintes aux bonnes mœurs et à l'ordre public;
- l'utilisation ou la copie d'une œuvre de l'esprit en violation des prérogatives des titulaires des droits d'auteurs (par exemple: un morceau de musique, une photographie, un livre, un site web);
- l'utilisation d'un objet soumis aux droits voisins en violation des prérogatives des titulaires des droits voisins (par exemple: interprétation d'un artiste-interprète, enregistrement d'un producteur, émission de télévision);
- l'utilisation d'un logiciel sans l'autorisation de son auteur;
- le contournement d'une mesure technique de protection; la contrefaçon d'une marque;
- l'incitation à la consommation de substances interdites ;
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur
- la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence ;
- l'utilisation de contenus susceptibles de porter atteinte au respect et à la dignité de la personne humaine, à l'égalité entre les hommes et les femmes;
- l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre etc

RÈGLES DE COMPORTEMENT

L' accès à l' EPN implique une attitude bienveillante et le respect des consignes d' usage.

L'Usager s'engage à effectuer une utilisation raisonnable des services, afin d'en éviter la saturation ou la détérioration et de ne pas porter atteinte à la bonne marche de l'EPN.

Dans cet esprit, il s'engage notamment à :

- prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition
- ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés
- ne pas contourner les systèmes de sécurité
- ne pas introduire des programmes virus, espions, ou nuisibles
- ne pas installer un logiciel sur un ordinateur ou le rendre accessible sur le réseau sans l'autorisation de l'EPN
- Respecter les principes de bienveillance vis-à-vis des autres usagers et du personnels
- Ne pas boire, manger, fumer dans les espaces de travail
- Veiller à ce que le téléphone soit éteint ou en silencieux

LE NON RESPECT DE LA CHARTE UTILISATEUR

L'EPN peut disposer de moyens techniques pour procéder à des contrôles de l'utilisation de ses services selon la législation en vigueur (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) et compléter par **le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.

Il en informe l'Usager et lui garantit que seuls ces moyens de contrôle sont mis en œuvre. Ces contrôles techniques peuvent être effectués, dans un souci

- soit de protection des Usagers et notamment des mineurs
- soit de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques
- soit de vérification que l'utilisation des services reste conforme à la présente charte

En toutes hypothèses, l'Usager qui contreviendrait à la présente charte s'exposerait à une restriction ou un refus des accès aux services de la médiathèque par la ville de Limay , de manière temporaire ou définitive.